

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1

Title - Sujet Pierres concassées/Sable	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0105-140371/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0105-140371	Date 2013-09-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-011-4685	
File No. - N° de dossier MCT-3-36045 (011)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-10-07	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Sharpe, Charlene A.	Buyer Id - Id de l'acheteur mct011
Telephone No. - N° de téléphone (506) 851-3467 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Vicinity of AS-6 (GR 19T GL 055 555) CFB Gagetown Oromocto, NB E2V 4J5	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification à l'invitation à soumissionner

Titre Pierres concassées et sable

Modification No **001** à l'invitation à soumissionner

Cette invitation à soumissionner est par la préte modifiée afin de fournir les questions et réponses suivantes :

Q1. J'ai une question à propos du matériau R3 qui, je crois, n'est pas un produit fabriqué dans les carrières locales. Lorsque j'ai vérifié la spécification, j'ai remarqué que ce produit est très semblable au NBDOT R5, qui est une roche d'un max. de 8 po. La R3 est une roche d'un max. de 6 po. Est-ce qu'il faut absolument utiliser la R3 ou la roche R5 de la carrière locale pourrait-elle satisfaire aux deux exigences sur le terrain?

R1. La pierre de type NBDOT R5 est acceptable. L'exigence pour la pierre concassée de type R3 a été enlevé.

Q2. Les coûts de livraison peuvent-ils être inclus dans les prix unitaires de chaque classe de roches étant donné que certaines roches proviennent d'endroits différents?

R2. Les prix devraient inclure le coût de livraison.

Q3. Aussi, en ce qui a trait aux heures de livraison (de 8h à 16 h), ce sera difficile et des coûts supplémentaires seront engagés, surtout vers la fin de la journée (16 h) lorsqu'on doit aller chercher le dernier chargement à la carrière vers 15 h pour se rendre au lieu de livraison avant 16 h. Les travaux coûteront considérablement plus cher en transportant un chargement de moins par jour afin de respecter les délais de livraison. Serait-il possible d'effectuer des livraisons après 16 h? Les livraisons seront acceptées jusqu'à quelle heure au plus tard?

R3. L'heure de cessation de livraison peut être étendue à 18h00.

ET

Cette modification est émise afin de:

(1) Référence: **Page 12 de 14 - Annexe A, Besoin**

SUPPRIMER Annexe A, Besoin entièrement; et
INSÉRER Annexe A, Besoin (**révisée le 25 septembre 2013**) ci-jointe.

- (2) Référence: Page **14 de 14 - Annexe B, Base de paiement**
SUPPRIMER Annexe B, Base de paiement entièrement; et
INSÉRER Annexe B, Base de paiement (**révisée le 25 septembre 2013**) ci-jointe.

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification soit dans une enveloppe scellée par la poste à l'adresse ci-dessus, ou par télécopieur (506) 851-6759 en veillant à ce qu'elle parvienne à la personne soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture en vigueur doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée ou sur le message transmis par télécopieur.

Toute les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Nom: Charlene Sharpe
N° de téléphone: (506) 851-3467
N° de télécopieur: (506) 851-6759

(Derived from - Provenant de: XNB025D, 23/01/2008)

ANNEXE A

BESOIN (révisée le 25 septembre 2013)

CONTEXTE

1. Le 4e Régiment d'appui du génie (4 RAG) dirigera un entraînement de niveau régimentaire dans le champ de tir et le secteur d'entraînement (CTSE) de la BFC Gagetown. L'entraînement sera directement lié aux tâches assignées au 4 RAG, dans le cadre du plan opérationnel de l'Armée canadienne (AC), chapitre 3, Soutien pour l'activation ou l'ouverture du théâtre expéditionnaire. Une grande partie de l'entraînement portera sur la préparation du terrain et la construction d'une base d'opérations avancées (BOA).

OBJECTIFS

2. Le présent énoncé du besoin vise à définir les exigences, les méthodes de vérification et les responsabilités d'une (ou de plusieurs) firmes privées en ce qui concerne la fourniture et la livraison d'un type particulier de pierre concassée et de particules au 4 RAG pendant les mois d'octobre et de novembre 2013.

PORTÉE DU BESOIN

3. La portée du besoin exigera que le ou les entrepreneurs fournissent la pierre concassée et les particules décrites ci-dessous à certains endroits désignés du CTSE de la BFC Gagetown. Les exigences relatives aux quantités et à l'état de la pierre concassée et des particules sont les suivantes :

a. 3 288 t de pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 20 mm (0 à ¾ po) conforme aux spécifications de l'article 201.2, tableau 201-7, " Limites granulométriques - Matériaux de revêtement " pour 19 mm, des devis types du ministère des Transports du Nouveau Brunswick, 2011.

(1) Il est possible que 1 000 t additionnelles de pierre concassée de granulométrie uniforme de 0 à 20 mm (0 à ¾ po), conforme à ce qui précède soit nécessaire. Toutes les soumissions présentées doivent comprendre l'option de fournir 1 000 t additionnelles de ce matériau. Il reviendra au 4 RAG de prendre la décision de se prévaloir de l'option visant la pierre additionnelle au plus tard le 28 octobre 2013, avec livraison du matériau additionnel avant le 5 novembre 2013.

b. 570 t de pierres R-5 pour perré conforme aux spécifications de l'article 608.1, tableau 608-1, " Répartition dimensionnelle des éléments constitutifs du perré " relatives au perré de pierres R-5, des devis types du ministère des Transports du Nouveau Brunswick, 2011.

c. 225 t de sable fin (sable de nivellement) conforme aux spécifications de l'article 142, tableau 142-1, " Limites granulométriques pour sable de nivellement " des devis types du ministère des Transports du Nouveau Brunswick, 2011.

d. La livraison des matériaux doit commencer avant le 21 octobre 2013 et tous les matériaux doivent être livrés avant le 5 novembre 2013. Toutes les livraisons doivent se faire les jours de semaine entre 8 h et 18 h et aucune livraison ne doit arriver sur le site après 18 h, peu importe le jour.

e. L'ordre de priorité des livraisons est la suivante : pierre concassée ¾ po, pierre R-5, et sable. Pour éviter un goulot d'étranglement dans la gestion des matériaux sur le chantier, la moitié de la pierre et des particules commandées (2 041.5 t) doit être livrée avant la fermeture des bureaux le 28 octobre 2013. Des livraisons quotidiennes de pierre concassée doivent être effectuées, selon une quantité minimale de 300 t et une quantité maximale de 800 t par jour.

f. Tous les matériaux doivent être livrés à proximité d'un radius de 2km de AS 6 (COORD 19T GL 055 555). Avant la livraison, on communiquera à l'entrepreneur le nom d'un contact qui sera sur place et qui pourra les orienter vers le ou les endroits exacts de la livraison. Les chemins menant aux points de livraison seront confirmés par le 4 RAG avant la livraison, afin d'éviter le danger qu'un véhicule civil circule sur le CTSE.

MODE DE PRESTATION

4. Le présent besoin est limité dans le temps, la date du début doit être le 21 octobre 2013 et la date de fin doit être le 5 novembre 2013. Tous les matériaux doivent être livrés avant le 5 novembre 2013, de sorte que les paiements selon la méthode appropriée puissent être effectués. Des lignes directrices adéquates en matière d'acquisition seront suivies pour faire en sorte que l'attribution du contrat se fasse dans les règles.

(1) Les livraisons de pierre concassée ou de particules doivent être effectuées seulement pendant les jours de semaine et les quantités livrées varieront de 300 t minimum à 800 t maximum par jour.

5. Avant l'attribution du contrat, tous les soumissionnaires doivent soumettre un échantillon de chaque catégorie de matériau qu'ils fourniraient s'ils étaient retenus. Les échantillons doivent être reçus par le 4 RAG au plus tard le 15 octobre 2013 pour qu'ils fassent l'objet d'une analyse indépendante du Laboratoire des sols de l'École du génie militaire des Forces canadiennes. Les échantillons doivent être livrés conformément aux normes suivantes :

(1) Chaque échantillon doit indiquer toutes les grosseurs des particules et des pierres pouvant être présentes dans chaque classe de matériaux requis;

(2) Les échantillons doivent être étiquetés par type, source et provenance (entreprise);

(3) Il n'y a aucune taille minimale pour un échantillon, cependant, la taille maximale sera de 50 kg pour faciliter la livraison.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

6. Le ou les entrepreneurs doivent déclarer au responsable du projet tous les intérêts et toute participation qu'ils pourraient avoir et qui pourraient avoir une incidence sur l'acceptation du contrat.

7. Le ou les entrepreneurs doivent déclarer tout autre conflit d'intérêts avant le début du contrat ou pendant la durée du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0105-140371/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0105-140371

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

MCT-3-36045

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT (révisée le 25 septembre 2013)

N° d'art.	Description	Marque du fabricant et N° de pièce	U. de D.	Qté	Prix unitaire*	Prix calculé
1	Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 20 mm (0 à ¾ po)		Tonne	3288	_____ \$	_____ \$
2	Pierres R-5 pour perré		Tonne	570	_____ \$	_____ \$
3	Sable fin (sable de nivellement)		Tonne	225	_____ \$	_____ \$
Sous-total						_____ \$
TVH 13%						_____ \$
Total						_____ \$
* Les prix unitaires doivent inclure la livraison.						

Items Optionnels:

N° d'art.	Description	Marque du fabricant et N° de pièce	U. de D.	Qté	Prix unitaire*	Prix calculé
4	Pierre concassée de granulométrie uniforme allant de 0 à 20 mm (0 à ¾ po)		Tonne	1000	_____ \$	_____ \$
Sous-total						_____ \$
TVH 13%						_____ \$
Total						_____ \$
* Les prix unitaires doivent inclure la livraison.						

L'évaluation financière sera basé sur les coûts de tous les items (obligatoires + optionnels, no. de l'articles 1-4, taxes en sus)